

Comme c'est mon dernier budget, avant de passer à l'extraordinaire je voudrais faire un peu le bilan de cette législature pour que vous ayez une vue globale de la situation.

Les communes sont **de plus en plus sollicitées en termes de compétences, de charge de travail et financièrement**. Toutes les mesures prises au niveau du fédéral ou du régional retombent inmanquablement en dernier lieu sur les communes.

Confectionner un budget relève aujourd'hui de la gageure, tant les mesures prises à tous les niveaux de pouvoir nous touchent de plein fouet.

Au cours de la législature nous nous sommes posé plusieurs questions :

1) L'augmentation des dépenses était-elle évitable ?

Les mesures prises par le fédéral diminuent nos recettes ou augmentent nos dépenses.

taxshift : (-10.000€ en IPP pour 2018), la **cotisation de responsabilisation** en rapport avec la réforme des pensions (22.000€ en 2017), et de plus en plus de dépenses obligatoires :

La réforme des zones de secours : +40.000€ chaque année depuis 2015, et 10.000€ supplémentaires au cours de ces deux dernières années alors que l'on nous avait promis le statu quo jusqu'en 2018 et que va-t-il advenir avec la réforme de la protection civile ?

La zone de police : +35.000€ sous cette législature (réforme des pensions oblige) avec des coûts qui se stabilisent actuellement,

Les retombées des réformes sur le CPAS : + 55.000€ durant la législature avec des personnes qui ont de plus en plus difficile de nouer les deux bouts.

Au niveau régional, moins d'aide pour l'intercommunale AIVE au niveau du service immondices (ce qui augmente le coût), des normes de plus en plus strictes en termes de mise en conformité des bâtiments et **des subsides moins importants** pour les travaux de voirie ou de bâtiments avec un **maximum de 50% de subsides** contre 60% auparavant.

En **2015** et surtout en **2016**, il y a eu une **réduction substantielle des frais de fonctionnement** dans tous les services sauf en agriculture ou l'on reboise. Lorsque les frais de fonctionnement augmentent c'est **dû** pour partie à **des circonstances imprévues** comme l'échafaudage et l'étañonnement de l'hôtel de ville avec la location de l'ancienne gendarmerie, la location du hall relais du zoning pour le hall de voirie pendant les travaux de stabilité, des dépenses obligatoires comme les immondices avec le coût vérité ou l'analyse psychosociale.

2) Cette augmentation est-elle le résultat de nos choix politiques ?

De nouvelles manières de fonctionner ont une influence temporaire sur les dépenses : la mise en place d'un outillage adéquat et d'un petit magasin au hall de voirie, qui évite par contre de nombreux déplacements, a un coût momentané, le temps de la mise en place;

Lorsque de nouveaux projets se mettent en place, ceux-ci ont aussi un coût de fonctionnement récurrent: la Maison Des Associations qui répond pourtant à un besoin au vu de sa fréquentation et c'est très bien ainsi, a un coût de fonctionnement qui s'élève à

35.000€/an sans compter le coût des services de la maison d'accueil communautaire des aînés, de l'espace public numérique, de la bibliothèque et de l'académie de musique. La crèche aura, elle aussi, un coût de fonctionnement estimé à environ 50.000€ mais si l'on veut lutter contre le vieillissement de la population, seuls des services aux jeunes couples (logements tremplins et soutien à la parentalité) peuvent inverser la tendance.

Au niveau du personnel, à l'administration, 1 personne a été engagée à l'état civil et 1 personne en appui à la comptabilité et à la gestion du personnel. ½ temps supplémentaire largement subsidié vient en appui à l'urbanisme. **L'objectif était d'assurer la continuité des services** en cas d'absence, de maladie ou de congé **et de suppléer à la charge de travail**. Au niveau de la **maison communautaire des aînés**, nous avons été chercher **12.000 de subsides annuel** (soit 4 points APE) afin de **pérenniser le service**. De même, au niveau du **tourisme**, lors de la restructuration des maisons du tourisme, suite à notre demande, **3 points APE** spécifiques nous ont été attribués pour ½ temps supplémentaire **en vue de dynamiser le site internet et de valoriser le pôle économique engendré par le tourisme**.

Au niveau du service **travaux**, seuls les agents retraités ont été remplacés.

Au niveau du **hall de sport**, le fait de passer en **ASBL** permet d'obtenir un **subside à 80% pour un mi-temps et un dossier de points APE va être introduit pour le deuxième employé**. Les appels à projets sont toujours intéressants, appréciables en terme de services à la population mais ce sont des subsides ponctuels et après, s'ils doivent perdurer c'est sur fonds propres.

En ce qui concerne la dette, les projets qui vont aboutir ont été initiés au cours des 3 dernières législatures. **Notre collaboration avec les différents cabinets a permis d'obtenir depuis 2012 des promesses de subsides pour 3.375427 €** (hall omnisport : 1.036.000€, logements tremplin : 484.284€, salle de village d'Halma : 441.590,96€, réseau chaleur : 747.328,60€, crèche: 480.225€ et l'office du tourisme 186.000€).

Il nous revenait donc de mettre ces projets en œuvre.

La crèche qui permettra d'accueillir 18 enfants et dont le fonctionnement sera lui aussi subsidié pour partie **est le seul projet nouveau**, souhaité d'ailleurs par les trois formations politiques.

Il faut savoir **que l'ensemble des subventions obtenues depuis 2012**, au travers du Plan Communal de Développement Rural (PCDR), du plan d'investissement communal 2013-2016 (PIC), du plan d'infrastructures 2016-2019 (rond point à Halma et réfection de la nationale à Lomprez pour 1.5000.000€ mais où la commune n'investit rien), et au travers des activités touristiques et culturelles **s'élève à plus de 5.400.000€**.

Aucun projet de cette législature n'a été réalisé sur fonds propre et nous venons de **faire un choix...**entre travaux de voirie et réfection de l'hôtel de ville alors qu'auparavant aucun subside du plan d'investissement communal n'avait été utilisé pour des bâtiments mais uniquement pour des voiries ou de l'égouttage.

Au vu des réalisations effectuées et à venir, la charge de la dette augmente et a donc un impact sur le budget ordinaire qui devient de plus en plus difficile à équilibrer sauf lors de bonnes ventes de bois. Cette **charge s'est aussi alourdie** pendant cette législature en raison **d'événements impondérables**: la **faillite de l'entreprise** qui effectuait la rénovation de l'ancien arsenal pour les nouveaux locaux du CPAS (50.000€), **l'instabilité du hall de voirie** (145.000€), **la source d'eau** apparue pendant les travaux d'extension du hall de sport(150.000€), **le clocher de l'église de Wellin** (120.000€), la réfection urgente de la **toiture de l'Eglise de Sohier** (136.000€) si l'on ne veut pas en arriver aux mêmes extrémités que pour l'église de Fays Famenne et enfin, cerise sur le gâteau, **l'hôtel de ville**(182.000€). Une seule nouvelle positive peut éclairer le tableau que je viens de vous décrire, c'est le faible taux d'intérêt actuel sur les emprunts à réaliser.

Voilà pourquoi, le collègue voudrait au cours de la présentation du budget extraordinaire avoir un débat démocratique sur les 3 projets importants qui auront indéniablement un impact budgétaire lors de la prochaine législature.

Je vais vous présenter le budget extraordinaire et j'ai mis en dernier lieu les 3 gros projets qui restent à exécuter. Démocratiquement, au vu de l'impact budgétaire de la dette sur la future législature, il est important que chaque conseiller puisse donner son avis sur les 3 projets à mettre en œuvre à savoir l'aménagement intérieur de l'hôtel de ville, le réseau chaleur, la salle d'Halma. La question est : Pensez-vous qu'il soit opportun de garder les 3 projets ?